

ASSOCIATION

PROMOTION DE LA MÉDECINE HOMÉOPATHIQUE

Lettre N° 15 - Août 1998

ÉDITORIAL

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** de l'Association, qui aura lieu le **JEUDI 17 SEPTEMBRE** à 15 heures, au Dispensaire Hahnemann, 1, rue Vergniaud 75013 PARIS (Métro Glacière) ; nous tenons une nouvelle fois à remercier le Docteur GRECO qui met gracieusement ses locaux à notre disposition.

Nous comptons sur votre présence et sur votre participation, mais si vous ne pouvez pas vous déplacer, n'oubliez pas d'envoyer votre pouvoir, **dès aujourd'hui**, afin de participer aux différents votes, à l'adresse courrier de l'Association : 52, rue Lieutenant-Colonel Prévost 69006 LYON. Nous vous rappelons que vous devez avoir obligatoirement réglé votre cotisation 1998. Quelques-uns d'entre vous, à chaque nouvelle Lettre reçue, nous ont envoyé le bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque de 100 francs, que nous avons été obligés de retourner : si vous souhaitiez ainsi faire un don à l'Association, vous auriez dû nous le préciser très clairement car les frais de poste supplémentaires sont inutiles. Nous vous rappelons que la cotisation annuelle est de 100 francs. Vous trouverez en page 2, le bulletin d'adhésion, si c'est nécessaire, l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale, et le pouvoir: vous pouvez, bien sûr, faire des photocopies si vous tenez à conserver l'intégralité de la Lettre.

Notre rubrique « Courrier des Lecteurs » ne peut pas paraître dans ce numéro par manque de place mais nous la reprendrons dès la Lettre n° 16. N'hésitez pas à nous envoyer vos questions d'ordre général qui seront, comme toujours, examinées avec le plus grand intérêt.

Nous nous proposons de tenter d'organiser des rencontres avec des médecins homéopathes dans différentes villes ; ce projet, comme vous vous en doutez, est fort ambitieux puisque nos adhérents sont répartis dans toute la France, et complexe puisque sa mise en place se heurtera à des difficultés de tous ordres. Mais il nous semble que la Promotion de la Médecine Homéopathique passe aussi par des échanges plus concrets que ceux créés par la Lettre et par le Courrier des Lecteurs. Nous essaierons de faire une première tentative dans le courant du premier semestre 1999.

La Présidente
Gisèle ADEMA

Adresse courrier : 52, rue Lieutenant-Colonel Prévost - 69006 LYON

ASSOCIATION PROMOTION DE LA MÉDECINE HOMÉOPATHIQUE
BULLETIN D'ADHÉSION 1998

Nom : Prénom :
Profession :
Adresse :
.....

adhère ou renouvelle mon adhésion à la PMH en tant que :

- Membre actif et verse ma cotisation de 100 francs pour 1998.
 Membre bienfaiteur et verse ma cotisation de 500 francs pour 1998.

Date :

Signature :

A RENVOYER AU : 52, rue Lieutenant-Colonel Prévost - 69006 LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION
PROMOTION DE LA MÉDECINE HOMÉOPATHIQUE

Jeudi 17 septembre 1998 à 15 heures
au Dispensaire Hahnemann, 1, rue Vergniaud 75013 PARIS
(Métro GLACIERE)

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de l'Assemblée Générale par la Présidente
- 2 - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 24/06/97
- 3 - Rapport moral de la Présidente
- 4 - Vie administrative
- 5 - Rapport financier du Trésorier
- 6 - Adoption du Règlement Intérieur
- 7 - Questions diverses

POUVOIR

ASSOCIATION PROMOTION DE LA MÉDECINE HOMÉOPATHIQUE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 SEPTEMBRE 1998

Je soussigné(e)
à jour de ma cotisation 1998,
demeurant
donne pouvoir à
pour me représenter à l'Assemblée Générale du 17 septembre 1998.
Date : Signature :

A RENVOYER AVANT LE 12 SEPTEMBRE AU : 52 rue Lt-Colonel Prévost - 69006 LYON

— VERS UNE RECONNAISSANCE DE L'HOMÉOPATHIE —

Dans les Lettres numéros 13 et 14, nous avons évoqué les problèmes soulevés par la demande du Conseil de l'Ordre des Médecins pour une reconnaissance officielle de l'Homéopathie et pour son intégration dans les études médicales.

Nous remercions encore ceux qui nous ont envoyé des articles accompagnés de leurs remarques ; votre mobilisation à ce moment-là nous a bien montré votre volonté de défendre l'Homéopathie. Notre Association est restée en retrait de cette polémique car il serait regrettable d'entraver les avancées qui sont en train de se mettre en place en faveur de l'Homéopathie.

Au moment où nous mettons sous presse, nous pouvons vous fournir ces quelques renseignements : le Professeur Bernard GLORION, président du Conseil National de l'Ordre des Médecins, a constitué une Commission d'Étude sur l'Homéopathie, à la demande du Syndicat National des Médecins Homéopathes de France (SNMHF) ; au bout de 2 ans de recherche, un rapport a été rédigé sous l'autorité du Docteur René LEBATARD-SARTRE. Ce rapport a été adopté par le Conseil National de l'Ordre des Médecins lors de sa 213^e session des 11 et 12 décembre 1997.

Nous remercions le Docteur GASSIN, Président du SNMHF, de nous autoriser à publier une partie de son article paru dans le Quotidien du Médecin qui nous apporte les points essentiels :

« Par l'approbation des travaux de la Commission d'Étude sur l'Homéopathie, le Conseil National de l'Ordre des Médecins :

- souhaite qu'une expérimentation et une évaluation scientifique large de l'Homéopathie soient réalisées en France par des méthodes adaptées, consensuelles ;
- exige que cette méthode thérapeutique soit réservée aux docteurs en médecine ;
- demande que les médecins qui appliquent cette méthode acquièrent une formation complémentaire en Homéopathie et l'entretiennent (FMC) ;
- souhaite que soit créé, par l'université, un diplôme interuniversitaire (DIU) qui servirait de base à la reconnaissance de la mention « homéopathie » ;
- souhaite qu'une information sur l'Homéopathie soit systématiquement délivrée dans le cursus normal des études médicales. »

Il n'est donc pas surprenant que les adversaires de l'Homéopathie se soient alarmés et que vous ayez ainsi pu lire quelques articles fort virulents ; cependant, rien n'est encore définitif et nous devons rester très vigilants.

— VACCINATIONS ET HOMÉOPATHIE —

La vaccination est une prévention contre certaines maladies infectieuses bactériennes ou virales.

Principe de la vaccination

Introduire dans l'organisme une bactérie ou un virus vivants atténués ou tués pour stimuler, par anticipation, le système de défense immunitaire.

Intérêt des vaccinations

Une vaccination est un acte médical important qui ne doit être décidée qu'après une consultation médicale complète, au terme de laquelle le médecin décide de son opportunité en fonction :

1. du type de la vaccination ;
2. de l'intérêt de cette vaccination pour le sujet (mode de vie, voyage, exposition particulière à une contamination... etc) ;
3. de l'état de santé du sujet au moment de cette vaccination.

Obligations vaccinales en France

Quatre vaccinations sont obligatoires :

- B.C.G.
- diphtérie
- tétanos
- poliomyélite

Parmi les autres vaccinations, bien que non obligatoires, certaines sont habituellement fortement recommandées :

- coqueluche
- rougeole, oreillons, rubéole (R.O.R)
- hémophilus influenzae
- hépatite A, hépatite B
- grippe

Efficacité des vaccinations

Efficacité certaine : diphtérie, tétanos, poliomyélite.

Efficacité moyenne : coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, grippe.

Efficacité douteuse : B.C.G.

Efficacité hypothétique par manque de recul : hépatite A et B ?

Danger des vaccinations

Chaque vaccination peut entraîner des complications plus ou moins graves chez un sujet en bonne santé, et très graves chez un sujet malade.

Contre-indications des vaccinations

Les sujets malades, en mauvaise condition physique ou immuno-déprimés.

Homéopathie et vaccinations

1. Il n'existe pas de « vaccin homéopathique » au sens strict du terme.
2. Le médicament homéopathique « Influenzinum » n'est pas un vaccin, mais assure, chaque année, une prévention contre la grippe aussi efficace que le vaccin anti-grippal officiel.
3. Les « Biothérapiques » sont des médicaments homéopathiques fabriqués à partir de dilutions dynamisées de produits microbiens ou viraux ou de sécrétions. Ils peuvent être utilisés pour « neutraliser » les conséquences néfastes des vaccinations sur l'organisme du sujet vacciné, par exemple :
 - PERTUSSINUM après vaccin anti-coqueluche,
 - MORBILINUM après vaccin anti-rougeole,
 - V.A.B après B.C.G.
4. Certains médicaments homéopathiques sont souvent prescrits systématiquement en même temps que les vaccinations pour en limiter les complications. Par exemple, sont souvent prescrits :
 - SILICEA 9CH ou 15CH,
 - THUYA 9CH ou 15CH.

CONCLUSION

A propos des vaccinations en France :

- Certaines sont nécessaires : diphtérie, tétanos, poliomyélite. Les autres sont d'indication plus nuancée.
- Avant de décider de vacciner - ou non - le médecin doit toujours tenir compte de l'état de santé du sujet, de l'intérêt de la vaccination pour le sujet et des risques éventuels de cette vaccination.
- le médecin peut toujours contre-indiquer une vaccination, à condition de pouvoir le justifier médicalement.

A propos de l'homéopathie :

- Elle devrait toujours être associée à chaque vaccination pour en limiter les effets néfastes immédiats et à long terme sur le sujet (terrain réactionnel).

Docteur Claude JOUSSET

Association régie par la loi de 1901.

Siège social : 37, rue Rémy-Dumoncel - 75014 PARIS